

FICHE DE RENSEIGNEMENTS D'ADHÉSION SAISON 2024 - 2025 (hors clubs)

Ecrivez en LETTRES CAPITALES (sauf l'adresse internet/mail)

Comment avez-vous connu l'ASTA (pour les nouveaux) :

Numéro d'adhérent (à remplir uniquement pour les ré-adhésions) :

Nom * :

Prénom * :

Date de naissance * : Sexe : F M

Adresse * :

.....

Code postal * : Ville *

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse internet (mail) :

Contact = personne à prévenir en cas d'accident :

Nom Prénom * :

Téléphone * :

Type d'adhésion demandée * :

Adhésion Sympathisant 5 euros réservée aux adhérents ne faisant plus
d'activités à l'ASTA, hors bénévolat

Adhésion « Toutes activités » 50 euros

Adhésion « Détente » 38 euros (uniquement chorale, jeux de société, culture
et science)

Etes-vous intéressé(e) par le bénévolat : Oui Non Plus Tard

J'accepte que des photos d'activités où j'apparais soient publiées sur les sites de L'ASTA.

Date :

Signature

* : champ à remplir obligatoirement – L'adresse mail permet l'envoi de l'écho ASTA

Demi-tarif à partir du 1^{er} mars : pour les personnes n'ayant jamais adhéré ou pour un ancien adhérent, n'ayant pas ré-adhéré au moins deux saisons consécutives.

Pour adhérer ou renouveler son adhésion à l'ASTA

Les tarifs pour la saison 2024-2025

Le Conseil d'Administration a voté en avril par mail les tarifs suivants pour la nouvelle saison :

- Adhésion «Toutes activités» : 50 € ouvrant droit à toutes les activités de l'ASTA,
- Adhésion «Détente» : 38 € réservée aux activités chorale, jeux de société et culture et science
- Adhésion «Sympathisant» : 5 € réservée aux adhérents ne faisant plus d'activités à l'ASTA, hors bénévolat

Remise du dossier de ré-adhésion, deux cas possibles :

- Envoyer votre dossier par courrier (ou le déposer en toute sécurité dans la boîte aux lettres de l'ASTA N°67, au rez-de-chaussée de la Maison des Associations).

Votre dossier de ré-adhésion est constitué des documents suivants :

1) **Uniquement en cas de changements**, la fiche de renseignements avec seulement les modifications remplies

2) **dans tous les cas**, un chèque par adhérent du montant de la cotisation (ne pas oublier de noter au dos du chèque les mentions suivantes : la saison et le type d'adhésion, le numéro d'adhérent, le nom et le prénom de l'adhérent),

3) **dans tous les cas pour l'adhésion « Toutes activités »** si le dernier certificat médical remis à l'ASTA date de plus de 3 ans, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois au 1^{er} septembre.

Pour vérifier si votre adhésion a été enregistrée :

Sur la page « Les publications » du site Adhérents, lien « Informations Adhérents », vous trouverez à la rubrique « Adhésions et Ré-adhésions », un tableau avec la liste des numéros d'adhérents, dont l'adhésion a bien été enregistrée (par ordre croissant).

ATTENTION :

- ➔ Ne pas envoyer votre carte d'adhérent
- ➔ Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité ; vous devrez d'abord le compléter (dossier conservé à l'ASTA).

Merci à tous les anciens adhérents de tenir compte de ces indications.

Pour votre première adhésion

Les tarifs pour la saison 2024-2025

Le Conseil d'Administration a voté en avril par mail les tarifs suivants pour la nouvelle saison :

- Adhésion « Toutes activités » : 50 € ouvrant droit à toutes les activités de l'ASTA,
- Adhésion « Détente » : 38 € réservée aux activités chorale, jeux de société et culture et science
- Adhésion « Sympathisant » : 5 € réservée aux adhérents ne faisant plus d'activités à l'ASTA, hors bénévolat

Rendez-vous aux permanences prévues à cet effet.

De septembre à décembre :

- . Lundi de 14h à 16h
- . Vendredi de 9h30 à 11h30

De janvier à fin juin :

- . Lundi de 14h à 16h

Préparer :

- 1) la fiche de renseignements (ci-dessus) complètement remplie,
- 2) un chèque par adhérent,
- 3) un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois pour l'adhésion « Toutes activités ».

Tous les renseignements voulus vous seront donnés, et votre carte d'adhérent vous sera remise immédiatement.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à l'ASTA, vous pouvez procéder par courrier ou dépôt du dossier dans notre boîte aux lettres, mais ajoutez une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'adhérent.

Les adhésions déposées à l'ASTA pour la saison 2024 / 2025 seront valables dès le 1er juillet 2024 (au lieu du 1er septembre et jusqu'au 31 août 2025. Une seule condition : le dossier doit être complet.